DÉPARTEMENT TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT DE CASTELSARRASIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE QUINZE LE 1^{er} Avril (01/04/2015)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 26 mars, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS: M. Jean-Michel HENRYOT, Maire,

Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Daniel CALVI, M. Jérôme VALETTE, **Adjoints**,

Mme Anne-Marie SAURY, Mme Michèle AJELLO DUGUE, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Pierre FONTANIE, Mme Eliette DELMAS, M. Maurice ANDRAL, Mme Fabienne MAERTEN, Mme Sabine AUGE, M. Jean-Luc GARRIGUES, M. Laurent TAMIETTI, M. Aïzen ABOUA, M. Gilles BENECH, Mme Marie CASTRO, Mme Valérie CLARMONT, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, M. Franck BOUSQUET, M. Patrice CHARLES, Conseillers Municipaux

ETAIENT REPRESENTES:

M. Michel PIRAME (représenté par Monsieur Michel CASSIGNOL), Mme Fabienne GASC (représentée par Mme Maïté GARRIGUES), M. Mathieu RICHARD (représenté par Monsieur Jérôme VALETTE), M. Pierre GUILLAMAT (représenté par Mme Marie CASTRO), Mme Marie-Claude DULAC (représentée par Monsieur Patrice CHARLES), **Conseillers Municipaux**.

Madame Muriel VALETTE est nommée secrétaire de séance.

21–01 Avril 2015 BUDGET PRINCIPAL – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015

Rapporteur: Mme HEMERY.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants, L.2311-1 et suivants,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu le Débat d'Orientations Budgétaires qui s'est tenu le 25 février 2015,

Vu l'avis de la Commission des Finances du 19 mars 2015.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,

A 24 voix pour, 5 voix contre (Mmes DULAC, FANFELLE; MM. BOUSQUET, CHARLES, VALLES) et 4 abstentions (Mmes CASTRO, CLARMONT; MM. BENECH, GUILLAMAT)

- ADOPTE le budget principal de la Commune 2015 équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

FONCTIONEMENT		
	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	15 360 510.00	15 275 425.17
Opérations	2 132 327.94	86 000.00
d'ordre		
Résultat reporté	0,00	2 131 412.77
Dépenses totales	17 492 837.94	17 492 837.94
	INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	5 122 948.63	5 093 661.66
Opérations	86 000.00	2 132 327.94
d'ordre		
Restes à réaliser	833 572.06	587 246.29
Résultat reporté	1 770 715.20	0,00
Recettes totales	7 813 235.89	7 813 235.89

Le vote est effectué au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

- DONNE délégation à Monsieur le Maire afin de notifier à Monsieur le Sous-Préfet et au Comptable Public l'ensemble des pièces, dans les délais fixés par les lois et règlements en vigueur.

REGUALA
SOUS-PREFECTURE

Ie: - 3 AVR. 2015

CASTELPARRASIN - 82

Pour copie conforme

Moissac le 2 avril 2015

Le Maire,

Jean-Michel HENRYOT

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter

De la transmission en préfecture le :

De sa publication et/ou notification le :